



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	16	06	13

Séance du 16 janvier 2025 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 10 janvier 2025.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - FRANGIAMORE - BECKENDORF - KERMAOUI.
MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - KLASSEN - BAHFIR (à partir du point n° 3) - ESTRADA.

PROCURATIONS : Mmes MANGIONE - PIESTA - MM. BOUMEKIK - RAHAOUI - LA LEGGIA et ANANICZ qui ont donné procuration respectivement à Mme TUSCHL - MM. ESTRADA - KLASSEN - Mme HARRATH - M. KLEINHENTZ - Mme KERMAOUI.

ABSENTS EXCUSES : MM. OURIAGHLI et MILIOTO

ABSENTS : Mmes CHEBLI - YILDIRIM - KHOUMRI - M. PODBOROCZYNSKI - ELHADI.

14 - Attribution du lot n° 1 du marché d'aménagement de bureaux pour le CCAS

de la ville de Farébersviller

Rapporteur : Marie ADAMY

Exposé des motifs :

Madame ADAMY informe que le bâtiment abritant la Poste a été construit dans les années 1970. Une partie de ce bâtiment n'est plus utilisée et a été désaffectée depuis plusieurs années. Le projet d'aménagement de bureaux porte sur une cellule vide au RDC, anciennement centre de tri postal.

La ville souhaite y aménager des bureaux pour le CCAS, le périscolaire et le scolaire. Actuellement ces services sont installés en Mairie. Pour répondre aux besoins d'améliorer l'accueil des publics et permettre un traitement particulier des demandes des administrés il a été décidé le transfert de ce service dans ce bâtiment.

Pour la réalisation des travaux la commune a fait appel au Cabinet d'architecture Tandem qui va assurer le suivi des travaux pour un montant de 36 333 €.

Les études de faisabilité effectuées sur le site ont permis de déterminer que le bâtiment pouvait être réhabilité. Il conviendrait simplement d'édifier une rampe PMR à l'avant du bâtiment pour rendre le bâtiment accessible aux PMR.

Les travaux consistent en l'aménagement de 4 bureaux avec 1 bureau d'accueil, 1 local archives, un WC, une kitchenette et la climatisation, la rénovation thermique partielle des façades et le remplacement des menuiseries.

Le coût de rénovation est estimé à 275 K€.

Le cout des études et de la maîtrise d'oeuvre est estimé à 60 K€, le cout global est à 335K€. La commune n'a pas déposé de demande de subvention pour ce projet.

Le dispositif Climaxion de la RGE étant jugé trop onéreux à réaliser comparé aux subventions pouvant être accordées. Le reste à charge pour la commune sera donc de 400 000 €.

Une phase préalable de travaux a été engagée qui a consisté à traiter l'amiante présente dans le bâtiment. C'est l'entreprise GCM démolition qui a réalisé les travaux pour un montant de 23 650 €.

Des travaux complémentaires sont prévus, il s'agit de l'arrivée de l'électricité, le réseau téléphonie.

Un permis de construire a été accordé en 2024 ainsi qu'une demande d'Etablissement Recevant du Public pour ces travaux.

Un appel d'offre en procédure adaptée a été passé sur la base de 8 lots. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le Républicain Lorrain et le site COMMUNEFAREBERSVILLER.E-MARCHESPUBLICS.COM. La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 15 novembre 2024 à 12h00. 26 offres ont été déposées.

Au terme de ce premier appel d'offres 7 des 8 lots ont été attribués, comme indiqué ci-dessous :

Lot 1 : gros œuvre a été déclaré infructueux,
Lot 2 : étanchéité : Soprema 63 459 €,
Lot 3 : menuiseries extérieures : Schmitt 43 270 €,
Lot 4 : plâtrerie : Petrovic 19 344 €,
Lot 5 : sols souples peintures : Peintures réunies 11 768 €,
Lot 6 : menuiseries intérieures : Pfirsch 14 358 €,
Lot 7 : chauffage : Sani Regul : 46 079 €,
Lot 8 : électricité : GL Elec : 30 987 €.

Une nouvelle consultation a été lancée pour le lot 1. 3 sociétés ont répondu. Au vu du rapport d'analyse des offres il est proposé de retenir la société Saribat pour un montant de 54 990 €. Ainsi le montant total des travaux est évalué à 284 255 € légèrement au-dessus de l'estimation.

Les travaux devraient débuter en avril 2025. La durée d'exécution des travaux à compter de la date d'établissement de l'ordre de service est de 7 mois.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) relatif à l'évaluation des différentes offres qui nous sont parvenues au plus tard le 13 décembre 2024 a été soumis à la commission d'appel d'offres qui s'est réuni le 15 janvier dernier pour statuer sur l'attribution du lot n° 1 de ce marché.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

- décide d'entériner la proposition d'octroi du lot n° 1 du marché d'aménagement de bureaux pour le CCAS à la société SARIBAT pour un montant HT de 54 990 €.

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire
Laurent KLEINHENTZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »